



SOLIDAIRES aux Finances

SOLIDAIRES CCRF & SCL - SOLIDAIRES-DOUANES - SOLIDAIRES I.D.D.
SUD INSEE - SUD ADMINISTRATION CENTRALE MINEFI - SUD CDC - SUD CNP -
SNABF-SOLIDAIRES - Union SNUI SUD Trésor Solidaires

93bis, rue de Montreuil 75011 PARIS

solidairefinances@solidairefinances.fr - <http://www.solidairefinances.fr>

Paris, le 10 février 2011

Laurent GATHIER

Délégué fédéral

A

Monsieur François Baroin

Ministre du Budget, des Comptes Publics
et de la Fonction Publique

139 rue de Bercy

75572 PARIS Cedex 12

Le décret instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement pour les déplacements domicile-travail est paru le 21 juin 2010 sous le numéro 2010-676.

A ce jour aucune circulaire d'application n'est parvenue dans les services.

L'absence de mise en œuvre des mesures d'application attendues depuis près de 8 mois soulèvent chez les agents une amertume justifiée, quand par ailleurs ils ont pu constater la rapidité avec laquelle la réforme des retraites 2010 a été mise en œuvre.

La circulaire d'application qui a été rédigée conjointement par la DGAFP, la Direction du Budget et la DGFIP, n'a été signée à ce jour que par la DGAFP.

Nous sollicitons une mise en œuvre de la circulaire d'application afin que les agents intéressés puissent obtenir le versement de cette participation de l'Etat-employeur dans les meilleurs délais, avec l'effet rétroactif au 1^{er} juillet 2010.

Dans l'attente d'une réponse rapide et favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

Laurent Gathier